



Conférence générale

31e session
Projet de résolution

Генеральная конференция

31-я сессия
Проект резолюции

dr

Paris 2001

General Conference

31st session
Draft resolution

المؤتمر العام

الدورة الحادية والثلاثون
مشروعات القرارات

Conferencia General

31ª reunión
Proyecto de resolución

大会

第三十一届会议
决议草案

31 C/4 DR.6*
17 octobre 2001
Original anglais

Point 3.1 de l'ordre du jour provisoire

Amendement au Projet de stratégie à moyen terme pour 2002-2007 (31 C/4)

présenté par la CROATIE

PROJET DE RESOLUTION A L'INTENTION DE LA CONFERENCE GENERALE DE L'UNESCO

Culture du dialogue entre les civilisations

La Conférence générale,

Considérant qu'à sa session de 1954, tenue à Montevideo, elle a, par sa résolution IV.1.4.422, noté les résultats obtenus au moyen de l'espéranto, langue internationale, dans les échanges intellectuels internationaux et pour le rapprochement des peuples, et constaté que ces résultats correspondaient aux buts et idéaux de l'UNESCO,

Considérant qu'à sa session de 1985, tenue à Sofia, elle a, par sa résolution 11.11, reconnu les grandes possibilités qu'offrait l'espéranto pour la compréhension internationale entre peuples de différentes nationalités et invité les Etats membres à introduire un programme d'études sur le problème des langues internationales et sur l'espéranto dans leurs écoles et leurs établissements d'enseignement supérieur,

Rappelant que, depuis plus d'un siècle, le mouvement de l'espéranto langue internationale a lutté sans relâche pour la paix et la dignité humaine, ce qui lui a valu de subir des persécutions dans plusieurs pays et à diverses périodes,

Rappelant que l'espéranto a déjà beaucoup contribué à la compréhension mutuelle entre les peuples de l'ensemble du monde et qu'il est déjà utilisé au niveau pratique dans la plupart des régions du monde et la plupart des activités humaines,

* Cette proposition est parvenue au Secrétariat le 11 octobre 2001.

Notant que l'espéranto permet aux individus et aux peuples de mieux se comprendre mutuellement hors de toute hégémonie linguistique et qu'à ce titre, il représente une contribution importante à la conservation et à la diffusion des cultures et des langues minoritaires et autochtones,

Notant que le mouvement espérantiste contribue largement à faire connaître les activités de l'UNESCO et des Nations Unies et participe activement aux projets de l'Année des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations et de la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la paix et de la non-violence au profit des enfants du monde (2001-2010),

Reconnaissant que la culture des locuteurs de l'espéranto fait partie du patrimoine commun de l'humanité,

Réaffirme son appui aux activités du mouvement espérantiste dans la mesure où elles sont axées sur le dialogue entre les civilisations sur la base de l'égalité, de la diversité culturelle et linguistique du monde et de la protection des cultures et des langues menacées ;

Prie le Directeur général de suivre avec attention le développement de l'espéranto en tant qu'instrument propre à améliorer le dialogue entre les différentes nations et cultures, en collaboration avec les commissions nationales pour l'UNESCO, et le prie en outre d'examiner les possibilités pratiques de coopération, dans le cadre de projets communs, avec l'Association universelle d'espéranto en tant que représentante du mouvement espérantiste ;

Invite les Etats membres à ajouter l'espéranto aux programmes d'études de leurs écoles et de leurs établissements d'enseignement supérieur ;

Exprime son appui à deux projets organisés par le mouvement espérantiste (dialogue interculturel et dialogue entre populations autochtones), prie le Directeur général de l'UNESCO d'examiner la possibilité d'intégrer ces projets aux programmes correspondants organisés par l'UNESCO et prie les Etats membres d'appuyer ces projets au niveau national ;

Recommande que les organisations internationales non gouvernementales examinent la possibilité d'utiliser l'espéranto pour corriger le caractère inéquitable des pratiques linguistiques actuelles et promouvoir des relations multiculturelles non discriminatoires entre leurs membres.

Conférence générale de l'UNESCO, Paris, 2001.